



**PROCÈS-VERBAL  
DE LA 66<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC  
tenue le vendredi 16 septembre 2022 à 12 h par webdiffusion**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification de l'atteinte du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des règles de déroulement de l'Assemblée
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 septembre 2021
5. Rapport de la présidente sur l'ensemble des activités de l'Ordre
6. États financiers de l'exercice clos au 31 mars 2022
7. Rapport de la secrétaire de l'Ordre – Résultats des élections 2022
8. Rapport de la secrétaire de l'Ordre – Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2023-2024
  - 8.1 Consultation écrite (du 5 août au 5 septembre 2022)
  - 8.2 Consultation des membres présents
9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus
  - 9.1 Approbation de la rémunération des administrateurs élus, autre que celle de la présidente
  - 9.2 Approbation de la rémunération de la présidente
10. Nomination des auditeurs indépendants pour les années 2022-2023
11. Commentaires et questions de l'assistance
12. Levée de l'assemblée

**1. Ouverture de l'Assemblée et vérification de l'atteinte du quorum**

La présidente de l'Ordre agit à titre de présidente de l'Assemblée générale annuelle (ci-après « AGA »). Elle souhaite la bienvenue aux membres présents en webdiffusion, présente les personnes à la tribune, explique les règles de déroulement de l'AGA, et précise que tous les votes seront secrets.

La secrétaire de l'Ordre (secrétaire) confirme que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec*, avec 116 membres en ligne à l'ouverture.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**AGA-20220916-2.a**

Mme Marlène Bouillon, Dt.P. présente une proposition, appuyée par Mme Jessica Marchand, Dt.P.

Le vote a lieu et l'ordre du jour est adopté à la majorité.

### **3. Présentation des règles de déroulement de l'Assemblée**

La présidente rappelle avoir donné précédemment les règles de déroulement de l'AGA et invite les membres à se référer à la zone membre pour plus de précision. Elle invite ensuite les membres de l'AGA à poser par écrit leurs questions en lien avec l'ordre du jour adopté au fur et à mesure du déroulement de la présente séance, pour y apporter les réponses à l'item 11 « Questions et réponses ».

### **4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 16 septembre 2022**

#### **AGA-20220916-4.a**

Mme Amélie Lacroix, Dt.P. présente une proposition, appuyée par Mme Éliane Desjardins, Dt.P., afin que l'Assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l'AGA de l'Ordre du 17 septembre 2021.

La proposition est adoptée à la majorité.

#### **AGA-20220916-4.b**

La proposition concernant l'adoption du procès-verbal de l'AGA de l'année dernière est présentée par Mme Joëlle Emond, Dt.P., et appuyée par Mme Karine Gravel, Dt.P.

La présidente invite les membres présents à l'AGA de l'année dernière à indiquer, le cas échéant, les corrections à apporter au procès-verbal.

Aucune correction n'est demandée.

Le vote a lieu et le procès-verbal de l'AGA du 17 septembre 2021 est adopté à la majorité.

### **5. Rapport de la présidente sur l'ensemble des activités de l'Ordre**

« Bonjour!

C'est agréable de vous savoir présents en grand nombre. Assurément la formule visioconférence a des avantages!

Il me fait donc plaisir de vous partager le rapport de la présidente pour l'année 2021-2022.

#### **Commençons par l'inévitable pandémie**

Encore cette année, comme tout le monde, nous avons dû naviguer malgré les contraintes. Mais aussi avec les opportunités. En effet, la collaboration interprofessionnelle entre les ordres de la santé a été forte, notamment pour ce qui est des gestes à poser pour la vaccination. Afin d'y arriver, j'ai participé à de nombreuses rencontres avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (ci-après « MSSS ») à ce sujet.

D'entrée de jeu, je remercie tous les membres qui, par leurs actions, ont contribué à lutter contre la pandémie. On ne saurait compter le nombre de membres à l'emploi du réseau qui ont offert leur temps. De plus, des membres retraitées et des ex-membres ont prêté main-forte au réseau pour les activités de dépistage et de vaccination grâce aux autorisations spéciales émises par l'ordre en raison de l'urgence sanitaire.

Tous les secteurs de la pratique ont subi les contrecoups de cette pandémie. Je tiens à saluer toutes les diététistes-nutritionnistes qui ont été personnellement touchées par la maladie ou des décès. Certaines en gardent des séquelles importantes.

La commissaire à la santé et au bien-être ainsi que la protectrice du citoyen, sont d'avis que la pandémie a fait ressortir les failles du système de la santé et qu'il faudra optimiser la main-d'œuvre professionnelle, pour que celui-ci puisse reprendre ses activités de la manière la plus performante possible. L'Ordre partage ces avis et a publié un communiqué de presse concernant les effectifs en nutrition clinique.

Par ailleurs, l'Ordre a témoigné à l'enquête publique du coroner portant sur les décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie. Il s'agissait d'exposer, sur la base de données probantes, l'impact de la malnutrition et de la déshydratation dans ce contexte.

Nous aurons l'occasion de nous en reparler.

### **Gouvernance**

Comme annoncé l'année dernière, la taille du conseil d'administration (ci-après « CA »), à la suite des élections de 2021 et selon le nouveau *Règlement de l'Ordre sur les élections*, a été réduite à 14 administrateurs, y compris la présidente, ce qui est maintenant conforme aux exigences du *Code des professions*.

Quant au plan stratégique 2020-2023, bien que la pandémie n'en ait pas permis le plein déploiement, celui-ci demeure le centre des activités principales en gouvernance et toutes les activités de l'Ordre sont en cohérence avec ses orientations et ses principaux projets.

Par exemple, afin de mieux protéger le public et afin d'avoir plus de mordant au chapitre de l'exercice illégal et de l'usurpation de titre, le CA a éliminé de façon administrative le Bureau des enquêtes qui regroupait le bureau du syndic et l'exercice illégal. Cela permet au bureau du syndic de se concentrer désormais uniquement sur la surveillance de l'exercice, volet discipline. Nous avons donc nommé un enquêteur d'expérience afin de prendre en charge l'exercice illégal et l'usurpation de titre.

Le comité sur la gouvernance et l'éthique veille notamment à la révision de différentes politiques qui sont par la suite adoptées par le CA. Vous en trouverez la liste dans le rapport annuel, qui est, je le précise, sous forme de projet. La version finale sera diffusée au cours des prochaines semaines.

Quant au Groupe de travail sur le racisme en nutrition mis sur pied par le CA, il a complété son travail et a déposé son rapport en avril 2022. Celui-ci aidera à nommer les iniquités liées aux biais dans la pratique de la nutrition, à identifier celles sur lesquelles il est possible d'agir, et à identifier les processus de l'Ordre qui pourraient comporter un biais. Je veux ici mentionner l'immense perte causée par le décès de Mme Einrika-Lena Siguineau, survenu le 8 avril 2022. Elle venait d'être réélue pour un 2<sup>e</sup> mandat comme administratrice, elle était membre du comité sur la gouvernance et aussi co-présidente du groupe de travail sur le racisme en nutrition.

### **Protection du public**

La fonction principale d'un ordre professionnel, vous le savez est la protection du public. Voici quelques activités accomplies à cet effet

Pour assurer que le public reçoive des traitements et des interventions nutritionnels de qualité et sécuritaires, nous travaillons à faire modifier le libellé actuel du *Code des professions* qui donne peu de latitude au CA pour protéger le public, mais une grande liberté d'action aux personnes non adéquatement formées en nutrition.

Nous demandons que les plans de traitements et d'interventions nutritionnels soient effectués par les diététistes-nutritionnistes, sans autre condition. L'Ordre se réjouit de l'accueil généralement favorable du Collège des médecins et de l'ordre des infirmières et infirmiers à nos demandes.

Cependant, dans un contexte d'urgence en période préélectorale, et pour des fins stratégiques, nous avons conclu l'année en concentrant nos actions sur une seule demande qui reçoit l'appui unanime et sans

équivoque du Collège des médecins du Québec (ci-après « CMQ ») et de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, soit : la modification du libellé d'une de nos activités réservées afin d'enlever la condition de l'ordonnance. J'ai eu de nombreuses rencontres avec les cabinets des ministres impliqués et avec le cabinet du premier ministre. Le mémoire a été réécrit 3 fois sous diverses formes. Nous avons fait diverses actions dont une lettre ouverte « *Agir contre les charlatans de la nutrition* » qui a été publiée dans *Le Devoir*. J'en profite pour remercier les 1552 diététistes-nutritionnistes qui ont co-signé la lettre (en moins de 48 heures).

Au chapitre de l'encadrement de la pratique, le nouveau programme d'inspection professionnelle général se déploie comme prévu avec, cette année, l'inspection d'un nombre de membres qui s'établit à 142 % de notre objectif annuel. Rappelons qu'à partir de 2022-2023, l'ensemble des membres sera inspecté sur une période de cinq ans et que le programme s'inscrit dans un mode de prévention plutôt que de coercition.

Quant à la formation continue obligatoire, la période de référence de 3 ans s'est terminée le 31 mars 2022. L'Ordre a été informé de la difficulté pour certains membres de participer à des formations dans leur champ d'expertise habituel et ainsi d'atteindre l'objectif en cette période de pandémie. Le CA, en conformité avec le règlement a ainsi résolu d'attribuer gratuitement 10 HFC à chaque membre pour la période de référence 2019-2022. Malgré cela, nous avons dû radier de l'Ordre trois membres pour non-conformité.

Par ailleurs, et conformément aux exigences du *Code des professions*, l'Ordre impose depuis le 1er janvier 2021 une formation en éthique à toutes les nouvelles membres inscrites et aux personnes qui se réinscrivent au tableau de l'Ordre. Cette formation est aussi disponible pour tous les membres.

Toujours en lien avec la protection du public, il y a la question des effectifs en nutrition : j'ai investi beaucoup d'efforts pour faire avancer ce dossier important. L'objectif est le même que celui des deux dernières années : que les services nutritionnels soient en adéquation avec les besoins de la population et qu'on prévienne, surtout en cette période de crise, la création ou l'exacerbation de problèmes dans le cas où les services requis n'auraient pas été rendus.

L'offre des services de diététistes-nutritionnistes cliniciens à la grandeur de la province est mince. Cela s'explique en grande partie par une pénurie de postes dans le réseau de la santé depuis plusieurs années, ce qui semble avoir créé un cercle vicieux quant à la rétention. La protection du public reste fragile à cet égard et la pratique professionnelle peut rencontrer des obstacles.

C'est pourquoi, nous avons transmis aux différents cabinets et directions du MSSS un rapport exécutif sur l'état de la situation en ciblant trois axes principaux afin d'optimiser la performance du réseau de la santé et nous avons déposé un mémoire au ministère des Finances afin que cette réalité soit prise en compte. L'Ordre est d'avis que lorsque le système de santé devra faire le rattrapage de toutes les activités délestées au cours de la pandémie, il ne pourra se permettre d'être inefficace. Il est reconnu que les soins nutritionnels contribuent significativement à accroître l'efficacité et l'efficacité du réseau. L'ajout de ressources de diététistes-nutritionnistes comporte de multiples avantages cliniques et économiques pour l'État québécois, lesquels sont présentés et appuyés dans ce mémoire par de nombreuses études scientifiques. Les rencontres politiques et gouvernementales ont eu lieu avec les différents cabinets et directions du ministère de la Santé afin de redresser cette situation préoccupante.

À lui seul, Le programme *Agir tôt*, qui vise à la fois le dépistage précoce des problèmes de développement et l'intervention en temps opportun chez les enfants de 0 à 5 ans, souffre d'une embauche restreinte de diététistes-nutritionnistes. Présentement, dans certaines équipes, ce sont des personnes qui agissent hors de leur champ de compétence ou de leur expertise qui gèrent tant bien que mal ces problèmes et qui ne réfèrent à une diététiste-nutritionniste qu'en désespoir de cause. L'Ordre est clair : pour la protection de ces enfants, il faut une diététiste-nutritionniste par équipe *Agir tôt*, et ce, avec un nombre d'heures permettant de répondre aux besoins.

Le Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé dévoilé en mars 2022 par le ministre de la Santé et des Services sociaux a suscité notre enthousiasme : « Les différentes mesures figurant au Plan [...] nous apparaissent pertinentes. Nos membres veulent contribuer bien davantage dans l'atteinte des objectifs fixés, dont celui d'offrir une meilleure expérience-patient. « Aidez-nous à vous aider » est d'ailleurs le titre du mémoire présenté au ministre de la Santé en réponse à son Plan.

Par ailleurs, les services en nutrition aux enfants du réseau scolaire du Québec ne sont pas à la hauteur des besoins. Le rôle des diététistes-nutritionnistes se situe au niveau de la planification, de la promotion de la santé et non pas au niveau individuel. Malgré cette approche macro, moins de dix (10) diététistes-nutritionnistes sont à l'emploi des centres de services scolaires. Quelques membres provenant de la santé publique œuvrent aussi dans ce milieu. Nous déplorons cependant que le ministère de l'Éducation ne requière pas l'appartenance à l'Ordre pour ces professionnels. Cela complique les interventions que nous pouvons faire et le poids que nous avons comme ordre. Nous avons néanmoins sollicité une rencontre auprès du ministre concernant une alimentation saine en milieu scolaire. Aussi, l'Ordre a participé à la consultation du ministère de l'Éducation sur la Stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire.

#### ***Le Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes***

Au 31 mars 2022, 1 433 diététistes-nutritionnistes avaient obtenu l'autorisation de prescrire ainsi que leur numéro de prescripteur de la Régie d'assurance maladie du Québec; c'est une augmentation de 15 %. De plus, 101 membres étaient habilités à retirer un tube d'alimentation, activité qui se fait principalement en soutien à domicile. Ces nouvelles activités sont perçues à juste titre comme une avancée pour la qualité des soins des patients et pour la profession.

Au 31 mars 2022, ce même règlement était en cours de modification. Comme annoncé, dernièrement, il est entré en vigueur le 28 juillet 2022. L'objectif de ces modifications est de permettre aux membres de l'Ordre de prescrire les macronutriments et des analyses de laboratoire et d'ajuster l'insuline et les hypoglycémifiants selon des modalités déterminées. De plus, des travaux sont en cours avec le CMQ, en collaboration avec l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, pour autoriser les diététistes, les orthophonistes et les ergothérapeutes à réaliser des activités professionnelles auprès d'une clientèle dysphagique ou à risque de l'être soit la naso-endoscopie et la prescription d'une vidéofluoroscopie de la déglutition.

Pour ce qui est de la prise en charge des patients atteints ou à risque de dysphagie : l'Ordre note l'excellent travail fait par certains établissements afin de bien camper le travail interdisciplinaire en dysphagie. En tout temps, les activités faites par les professionnels doivent l'être en fonction de la finalité de leur champ de pratique tel que décrit au *Code des professions*.

Par ailleurs, la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire de l'Ordre contre le Centre hospitalier de l'université de Montréal (ci-après « CHUM ») a été entendue en cour supérieure du Québec en décembre 2021. Nous sommes en attente du jugement.

Notre demande de rehaussement de la norme de formation initiale vers un maitrise professionnelle, déposée auprès de l'Office des professions en 2020 semble suivre son cours : une première rencontre de l'Ordre avec le comité consultatif formé de membres de l'Office des professions du Québec et des sous-ministres du conseil du trésor, de la santé et de l'enseignement supérieur, a eu lieu à la fin avril 2021. De plus, l'Office des professions du Québec (ci-après « OPQ »), le MSSS et le bureau de coopération interuniversitaire ont aussi fait des démarches, et les universités ont été interpellées.

Pour sa part, le comité de la formation des diététistes a émis 3 avis :

- D'abord, à l'effet que les mesures compensatoires mises en place par nos programmes des trois universités pendant la situation d'urgence sanitaire assurent une diplomation de qualité.
- Le comité a recommandé au CA d'appuyer les normes de compétences canadiennes révisées tout en indiquant que celles-ci représentent la norme minimale et que les attentes au Québec sont, à plusieurs égards, supérieures.
- Par ailleurs, le comité a émis un avis concernant les refontes des programmes universitaires qui ont eu lieu dans les dernières années. Il conclut qu'il s'agit de modifications importantes devenues urgentes et nécessaires, qui sont principalement d'ordre pédagogique. Ce ne sont pas les

modifications requises pour pallier les constats menant à la demande de rehaussement de la norme initiale de formation.

### **Affaires règlementaires**

Cette activité est essentielle au fonctionnement de l'Ordre et à la pratique de ses membres.

Par exemple, le Dossier Santé Québec (ci-après « DSQ ») : après de multiples démarches, et commentaires sur des projets de règlements, les diététistes-nutritionnistes cliniciennes ont accès au DSQ, et ce peu importe leur lieu d'activité. Nous avons obtenu un accès à tous les domaines du DSQ. D'autres démarches sont en cours pour finaliser le dossier.

Pour ce qui est de la modernisation du Code de déontologie et du projet de *Règlement sur l'exercice en société des membres de l'Ordre*, nous sommes toujours en attente de l'OPQ afin de procéder à la consultation obligatoire auprès des membres avant adoption finale.

### **Pour assurer la protection du public, l'Ordre doit jouer un rôle sociétal**

Parmi les activités notons que l'Ordre assure une présence dans les médias écrits et électroniques. Le droit du public à une information crédible est vital, et l'un de mes rôles, comme présidente, est de faire comprendre l'importance de recourir aux services d'une diététiste-nutritionniste. C'est une des raisons qui nous a menées à créer une nouvelle revue, *Nutrition*, née de la fusion des publications précédentes avec cependant une distribution élargie auprès de nos collègues des autres professions, de nos partenaires et du public.

L'Ordre émet des communiqués de presse, signe et cosigne des lettres ouvertes, dont celle pour la mise en place d'un plan d'urgence en matière de prévention et de promotion de la santé, publiée dans La Presse.

L'Ordre participe à plusieurs regroupements sur divers sujets en lien avec sa planification stratégique.

Par ailleurs, je suis particulièrement vigilante et je saisis les opportunités de répondre à des demandes de consultation, et même de nous faire inviter à répondre sur tout ce qui peut avoir un lien avec les objectifs stratégiques

L'Ordre a notamment participé aux consultations sur :

- Projet de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés
- L'Ordre s'est, entre autres, prononcé sur deux projets de règlements, un visant les renseignements que les établissements doivent fournir au ministre, l'autre visant le projet expérimental pour le financement axé sur le patient. Il y avait une belle opportunité de parler de l'impact économique de la présence des diététistes-nutritionnistes, de parler de l'importance de revoir les indicateurs de performance, de s'assurer de bien inclure les renseignements de tous les centres et sous-centres d'activités. Le tout contribue à mieux faire comprendre ce qu'est la profession.
- Nous avons aussi déposé un mémoire lors de consultations de l'OPQ :
  - Sur la possibilité d'étendre le droit de poser un diagnostic dans le domaine de la santé physique — consultation de l'Office des professions du Québec ;
  - Sur l'encadrement professionnel de la kinésiologie — consultation de l'Office des professions du Québec ;
  - Sur l'encadrement professionnel de l'ostéopathie —Et j'en passe...

### **Universités**

L'Ordre continue à entretenir et à chérir d'excellentes relations avec les trois universités québécoises qui offrent le programme de formation à ses futures membres. La qualité des liens de l'Ordre avec l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université McGill fut particulièrement appréciée et mise à profit lors de l'application du règlement qui permet que des étudiants des programmes canadiens puissent faire des

stages dans la province, ce qui contribue à la relève dans certaines régions. Cependant, tel qu'expliqué clairement aux universités hors Québec, le respect des places de stages des réseaux universitaires intégrés de santé et de services sociaux doit être maintenu.

Par ailleurs, le CA a identifié, dans sa planification stratégique, le besoin d'augmenter le nombre de diplômées par année. La capacité d'accueil des stagiaires demeure un obstacle à l'augmentation du nombre de diplômées. Constatant qu'actuellement les trois universités reçoivent près de sept fois plus de demandes d'admission que leur capacité, il a donné son appui à l'Université de Sherbrooke afin qu'elle développe un nouveau programme répondant aux normes souhaitées pour l'obtention du permis de pratique.

Tout cela sera possible si les membres accueillent des stagiaires afin d'assurer la relève.

### **Remerciements**

Je termine en remerciant le personnel de la permanence de l'Ordre. C'est grâce à lui que l'Ordre accomplit sa mission ! Un remerciement particulier à notre directrice générale et secrétaire qui a su maintenir l'esprit d'équipe à travers les nombreuses réunions virtuelles.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les membres des différents comités et groupes de travail. Votre générosité et vos excellentes contributions nous permettent de faire avancer nos actions pour la protection du public.

Je remercie sincèrement les maîtres de stages, vous qui recevez des étudiantes et qui ainsi contribuez à la diplomation et à la formation de la relève. Vous êtes un jalon important de la profession. Vos efforts ne sont pas vains.

Finalement, je remercie chacun des administrateurs, membres de l'Ordre et représentants du public qui, par leur sagesse, nous font réfléchir et prendre les meilleures décisions. Merci d'être avec nous pour le public.

Je cède maintenant la parole à Mme Josée De La Durantaye, qui vous présentera les faits saillants des états financiers, elle pourra aussi répondre à vos questions. »

## **6. États financiers de l'exercice clos au 31 mars 2022**

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Elle précise que ces derniers ont été audités par la firme « Poirier et Associés, CPA » et approuvés par le conseil d'administration à la séance du 9 juillet 2022. Le rapport de l'auditeur ne comprend aucune réserve.

### Faits saillants des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022

L'état des résultats présente les produits totaux de 2 747 843 \$ qui proviennent principalement (69%) de la cotisation des membres de l'Ordre. Ces résultats incluent une subvention du Gouvernement du Canada par suite de la pandémie de la COVID-19 pour 379 696 \$, qui bien sûr, n'était pas prévue au budget.

Les charges totalisent 2 394 885 \$.

- Les dépenses reliées à la masse salariale du personnel de l'Ordre représentent près de 42% du budget, soit 1 022 444 \$. Il faut noter que, depuis l'année 2020, la masse salariale est incluse directement dans chacune des catégories des dépenses de l'Ordre.
- Les dépenses reliées à l'encadrement de la profession représentent 37% du budget, soit 895 060 \$. Elles sont notamment réparties dans les postes suivants :
  - L'inspection professionnelle : 194 911 \$ (191 918 \$ en 2021)
  - La formation continue : 258 440 \$ (189 874 \$ en 2021)
  - Le bureau du syndic : 368 486 \$ (204 739 \$ en 2021)
  - Le conseil de discipline : 2 487 \$ (22 314 \$ en 2021)

Comme autre dépense, on retrouve les frais du loyer pour près de 121 409 \$. Cette somme étant répartie dans chaque activité de l'Ordre, tel que prescrit par l'OPQ. L'échéance du bail actuel est en décembre 2024.

Bien sûr, avec le mode de travail hybride qui perdure depuis la pandémie, les besoins d'espaces et l'emplacement du bureau seront à analyser à l'échéance.

Je vous rappelle que nous avons approuvé pour l'année 2021-2022, un budget déficitaire de 50 000\$ pour les opérations et un budget additionnel de 50 000 \$ pour les projets en lien avec la planification stratégique.

Nous vous présentons pour l'année 2021-2022, un excédent non anticipé des produits sur les charges de 352 957\$. Cet excédent ayant été causé principalement par des éléments exceptionnels et uniques dus à la pandémie de la COVID-19, et auxquels s'ajoute un suivi rigoureux des dépenses effectuées.

Pour le Bilan, soit la photo au 31 mars 2022, les actifs totalisent 4 984 604 \$. Nous avons su préserver une équité de près de 2 229 283 \$ offrant la marge de manœuvre nécessaire à l'Ordre pour assumer ses obligations courantes, faire face aux imprévus et saisir les opportunités.

À la fin de sa présentation sur les états financiers au 31 mars 2022, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre répond aux questions posées par certains membres et portant notamment sur les fonds de réserves, les subventions fédérales et leur utilisation.

## **7. Rapport de la secrétaire de l'Ordre – Résultats des élections 2022**

La secrétaire de l'Ordre présente les résultats des élections 2022.

Au terme de la période de mises en candidature pour les différents postes d'administrateurs à pourvoir au sein du conseil d'administration de l'Ordre, dans la région 2, une seule candidature a été reçue, en date du 20 février 2022 à 16 h. Pour les régions 3 et 4, il y a eu des élections. Le dépouillement du scrutin a eu lieu le 5 avril au bureau de l'Ordre et les résultats sont les suivants :

- La **Région 2** – Pour la Mauricie, Estrie, Montérégie et Centre-du-Québec : **Mme Joëlle Emond, Dt.P.**
- La **Région 3** – Pour la Capitale-Nationale/ Chaudière-Appalaches : **Mme Émilie Morin, Dt.P.**
- La **Région 4** – Pour Montréal, Laval : **Mme Feu Einrika Lena Siguineau, Dt.P.**

Toutes ces candidates ont débuté leur mandat le 5 avril 2022.

Il est à noter que par suite du décès de Mme Siguineau, survenu le 8 avril 2022, le conseil d'administration a élu le 13 septembre dernier Mme Jacqueline Wassef pour la continuité de ce mandat.

La secrétaire de l'Ordre présente ensuite les administrateurs qui composent le conseil d'administration de l'Ordre pour 2022-2023, puis ceux du comité exécutif pour la même année :

- Madame Paule Bernier, FDt.P., présidente de l'Ordre
- Madame Chantal Beaudoin, Dt.P., vice-présidente, administratrice élue
- Monsieur Henri Paul Bourgeois, administrateur nommé par l'OPQ
- Madame Catherine Cloutier, Dt.P., administratrice élue
- Madame Julie Coulombe-Godbout, administratrice nommée par l'OPQ
- Monsieur Benoit Cyr, administrateur nommé par l'OPQ
- Madame Mimi Demers, Dt.P., administratrice élue
- Madame Éliane Desjardins, Dt.P., administratrice élue
- Madame Joëlle Emond, Dt.P., administratrice élue
- Monsieur Jonathan Fontaine, Dt.P., administrateur élu
- Madame Aurée Gilbert, Dt.P., administratrice élue
- Madame Lyse Ricard, administratrice nommée par l'OPQ
- Madame Einrika Lena Siguineau, Dt.P., administratrice élue (jusqu'au 8 avril 2022)
- Madame Jacqueline Wassef, Dt.P., administratrice élue (à partir du 13 septembre 2022)



Présentation des membres du comité exécutif de l'ODNQ pour 2022-2023

- Madame Paule Bernier, Fdt.P., présidente de l'Ordre
- Chantal Beaudoin, Dt.P., vice-présidente, administratrice élue
- Madame Julie Coulombe-Godbout, administratrice nommée par l'OPQ
- Madame Joëlle Emond, Dt.P., administratrice élue
- Monsieur Jonathan Fontaine, Dt.P., administrateur élu

**8. Rapport de la secrétaire de l'Ordre - Consultations relatives à la cotisation régulière pour l'année 2023-2024**

La secrétaire de l'Ordre présente son rapport sur la consultation menée auprès des membres sur la cotisation régulière pour l'année 2023-2024.

**8.1 Consultation écrite (du 5 août au 5 septembre 2022)**

La secrétaire de l'Ordre fait rapport de la première consultation menée du 5 août au 5 septembre 2022, et portant sur le montant de la cotisation annuelle 2023-2024.

La proposition du conseil d'administration est de maintenir le montant de la cotisation au même niveau que celui de 2022-2023, à savoir à 603 \$. Les autres classes de membres (membres aux études et membres retraitées) resteront aussi au même niveau, soit 201 \$.

Trois courriels ont été reçus lors de la première consultation. Les questions soulevées par ces membres ont porté sur les sujets suivants :

1. Deux membres nous ont indiqué être en parfait accord avec le gel de la cotisation pour l'année 2023-2024.
2. Il nous a été demandé si l'Ordre a envisagé de créer des catégories de membres, avec cotisation réduite pour des enseignantes au baccalauréat en nutrition ou techniques de diététique.
3. Une membre nous indique que l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec paient une cotisation inférieure à celle des diététistes-nutritionnistes.

**8.2 Consultation des membres présents**

La secrétaire de l'Ordre consulte à nouveau les membres présents en assemblée, pour recevoir leurs commentaires, questions et suggestions sur la proposition pour l'année 2023-2024 de ne pas augmenter la cotisation. La question suivante est posée :

- Sachant que vous avez mentionné réévaluer le loyer des locaux avec les conditions de télétravail, est-ce que la cotisation pourrait être revue à la baisse?

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre rappelle que notre bail arrive à échéance fin 2024. Ce n'est qu'en 2025 qu'il sera possible d'avoir une meilleure idée de l'impact de la baisse ou non du coût du loyer.

La présidente rappelle qu'il revient au conseil d'administration de décider, à sa réunion du lendemain, de déterminer le montant de la cotisation en tenant compte des obligations financières de l'Ordre et de tous les commentaires qui précèdent.

## 9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus

La présidente de l'Ordre présente les deux prochains points sur la rémunération. Elle informe les membres de l'assemblée que ce pouvoir est dévolu aux membres réunis en assemblée générale depuis les modifications apportées au *Code des professions* par la Loi 11, en juin 2017.

### 9.1 Approbation de la rémunération des administrateurs élus autres que la présidente

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente le projet de résolution suivant relatif à la rémunération des administrateurs élus autres que la présidente :

**Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :**

**MAINTENIR** la rémunération pour les administrateurs élus autres que la présidente de la façon suivante :

	Du 1 <sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024
<b>SÉANCE TENUE EN PERSONNE/ou HYBRIDE</b>	
Jeton de présence – journée – plus de 3 h	300 \$
Jeton de présence – demi-journée - inférieure à 3 h	150 \$
<b>SÉANCE TENUE À DISTANCE</b>	
Jeton de présence – payé à l'heure, maximum 300 \$	50 \$/h
<b>SÉANCE TENUE PAR COURRIEL</b>	
Jeton de participation	50 \$
<b>Allocation versée à la vice-présidence du CA</b>	1 500 \$

Elle invite ensuite les membres à poser leurs questions et partager leurs commentaires avant de passer au vote. Aucune question n'est posée.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

### 9.2 Approbation de la rémunération de la présidente

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente la résolution suivante, proposée par le conseil d'administration, et soumise au vote de l'assemblée :

**Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique et du comité d'audit, propose la résolution suivante :**

**ACTUALISER** la rémunération de 5 % pour la présidence pour l'exercice du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, de la façon suivante :

Pour l'année du mandat :	1 <sup>er</sup> mandat de 3 ans – 80 %	2 <sup>e</sup> mandat de 3 ans – 90 %	3 <sup>e</sup> mandat de 3 ans – 100 %
<b>Allocation de base versée à la présidence du conseil</b>	<b>126 000 \$</b>	141 750 \$	157 500 \$
<b>Autre avantage</b>	<b>5 000 \$</b>	5 000 \$	5 000 \$
<b>Total</b>	<b>131 000 \$</b>	146 750 \$	162 500 \$

Elle invite ensuite les membres à poser leurs questions et partager leurs commentaires avant de passer au vote.

Aucune question n'est posée.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

#### **10. Nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2022-2023**

En vertu du *Code des professions*, l'AGA a la responsabilité de nommer des auditeurs externes chargés d'auditer les livres et les comptes de l'Ordre.

Le CA et le comité d'audit recommandent aux membres de l'AGA de mandater le cabinet Poirier & Associés CPA INC., à titre d'auditeurs de l'Ordre pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023.

Aucune question n'est posée.

**Le vote a lieu et il est résolu à la majorité de :**

MANDATER le cabinet Poirier & Associés inc., à titre d'auditeurs de l'Ordre pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023.

#### **11. Commentaires et questions de l'assistance**

La présidente invite les membres à poser les questions en lien avec l'ordre du jour.

#### **12. Levée de l'assemblée**

Une proposition est déposée pour lever la séance de la 66<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle par webdiffusion de l'Ordre diététistes-nutritionnistes du Québec.

**AGA-20220916-12**

Sur une proposition de Mme Andréanne Lamarre, Dt.P., appuyée par Mme Émilie Morin, Dt.P., il est résolu de :

LEVER la séance de la 66<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle.

La présidente de l'Ordre remercie les membres présents à l'AGA.

À 13 h 26, l'ordre du jour étant épuisé, la présidente de l'Ordre clôt la 66<sup>e</sup> Assemblée générale annuelle par webdiffusion de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec.

La présidente

La directrice générale et secrétaire

---

Paule Bernier, Fdt.P., M.Sc., ASC

---

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC